

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MARIAC

SEANCE DU 23 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois du mois de janvier, à dix - huit heures, le conseil municipal de la commune de Mariac, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mr Marcel COTTA

Etaient présents : COTTA Marcel, FONTANEL Gilbert, MAZA-SANIAL Alexandra, DEVIDAL Laurent, FAURE Jean-Paul, MERCHAT Jean-Marc, CHAMBERT Christine, BERNARD Wilfried et MORIZOT Richard

Etaient absent(s) excusé(s) : AUBERT Géraldine qui a donné pouvoir à FAURE Jean-Paul
HILAIRE Amandine

Secrétaire de séance : FONTANEL Gilbert

ORDRE DU JOUR :

- Délibération « Demande de subvention Réaménagement Pont de Fromentières DETR-DSIL REGION DEPARTEMENT
- Délibération « PLU modifications statutaires CCVE »
- Délibération « Indemnités de gardiennage des églises »
- DM n°3
- Illuminations Noël 2024
- Mise en place des composteurs – nombre et choix des emplacements
- Enquête publique : déclassement chemins
- Prime pour le pouvoir d'achat exceptionnelle
- Plaque commémorative Bataille du Cheylard
- Questions/sujets divers

Délibération N°2024-01

Présents : 09

Votants : 10

Objet : Demande de subvention Réaménagement Pont de Fromentières DETR-DSIL DEPARTEMENT

Monsieur le Maire expose que le projet d'aménagement du village de Pont de Fromentières, dont le coût prévisionnel est estimé, avant-projet définitif à 989 593.60€ arrondi à 1 000 000€ HT soit 1 200 000€ TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements privés (CAF, Fondation du patrimoine, fédérations sportives...)			
Financements publics			
Etat	DETR-DSIL	200 000 €	20
Région	Aide à projet	100 000 €	10
Département	Reprise de la chaussée	400 000 €	40
Département	Aide à projet	100 000 €	10
Auto-financement			
Fonds propres		200 000 €	20
Emprunt			
Total HT		1 000 000 €	

Délibération N°2024-04

Présents : 11

Votants : 12

Objet : Acquisition par la commune des parcelles E103 et E 104

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la possibilité d'acquérir les par E103 et E 104 pour une surface totale de 1 454m². Le prix d'achat est fixé à 8.50€/m² après accord intervenu entre les parties.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE d'acquérir les parcelles mentionnées ci-dessus**
- **ACCEPTE le prix d'achat proposé par le Maire soit 8.50€/m²**
- **DESIGNE Maître Thierry RIBEYRE, notaire au Cheylard pour établir l'acte nécessaire**
- **CHARGE le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son application**

////////////////////////////////////
Le Conseil Municipal est informé du mouvement de crédit n°3. En cause, la demande de reversement de 4 338€ (somme perçue en 2022 correspondant au « filet inflation ». Cette somme a été imputée au chapitre des dépenses imprévues.

////////////////////////////////////
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il pourra être amené à signer un CDD de courte ou moyenne durée. Dans le cas d'une opportunité ou de besoin de signer un contrat de longue durée, le Conseil Municipal se réunira le Jeudi 1^{er} Février 2024 à 18h.

////////////////////////////////////

QUESTIONS DIVERSES

- ✚ **Illuminations Noël 2024** : des devis ont été demandés auprès de Giammateo Réseau et Eiffage Energie.
- ✚ **Mise en place de composteurs** : 3 composteurs seront prochainement installés sur la commune, les emplacements restent à définir.
- ✚ **Enquête publique déclassement chemins** : annonce d'une enquête publique en 2024. Communication à faire pour regrouper au maximum les demandes de particuliers.
- ✚ **Personnel communal - Prime pouvoir d'achat exceptionnelle** : une demande a été déposée au CDG07 afin d'attribuer au personnel une prime d'un montant de 500€ pour un temps complet (calculée au prorata du temps de travail pour chacun des salariés)
- ✚ **Plaque commémorative 05/07/1944** : choix du texte et du format. Elle sera fixée sur la façade de l'école primaire de Mariac.
- ✚ **Géocaching** : ouverture du deuxième parcours.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 20h30

COTTA Marcel

FONTANEL Gilbert

FAURE Jean-Paul

MAZA-SANIAL Alexandra

DEVIDAL Laurent

BADAR Sandra

HILAIRE Amandine
Absente

MERCHAT Jean-Marc

BERNARD Wilfried

AUBERT Géraldine (*pouvoir à FAURE Jean-Paul*)

CHAMBERT Christine

CHAUSSINAND Françoise

MORIZOT Richard